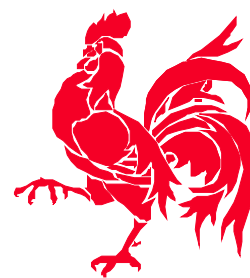




Avec le soutien de



Wallonie

Liège, le 20 décembre 2010

Objet : Comment limiter l'impact des polluants sur la santé des enfants après des travaux de rénovation ? Ventiler !

Madame, Monsieur,

L'asbl Eco'Hom donne des conseils pour rénover avec l'énergie, l'environnement et la santé depuis 2005. Suite à un cas vécu, nous avons initié en 2008 un projet « Décoration et santé » pour aider concrètement les crèches à limiter l'impact des polluants issus des peintures sur la santé des enfants.

L'air intérieur peut être fort pollué. Or, vous le savez, un enfant en bas âge passe beaucoup de temps à l'intérieur. Les tout-petits sont d'une manière générale plus sensibles aux polluants¹, et particulièrement aux polluants aériens. Dès lors, la qualité de l'air dans les milieux d'accueils est un paramètre auquel il est important d'être attentif.

Cette pollution résulte de l'émission par divers matériaux de composés volatils. Les meubles, les matières plastiques, les produits d'entretien dégagent de telles substances. Plus ponctuellement, mais de manière plus intense, les produits utilisés lors des travaux de décoration et de finition, telles les peintures, en émettent aussi.

Notre étude « Décoration et pollutions intérieures »², financée par la Région Wallonne, a mis en évidence que le lien entre la composition des peintures et les polluants qu'elles dégagent dans l'air est complexe, tant qualitativement que quantitativement. Pour pouvoir vous guider concrètement dans le choix de peintures moins émissives et de scénarios de ventilation adaptés, des études complémentaires sont nécessaires.

Néanmoins, nous pouvons déjà vous proposer quelques conseils pratiques. Ceux-ci sont repris dans la feuille jointe à ce courrier.

L'équipe du projet « Décoration et pollutions intérieures »
Eco'Hom asbl - En Jonruelle 74- 4000 Liège - deco_sante@ecohom.be

¹ Voir verso pour plus d'informations

² Le rapport de projet est disponible sur le site de l'asbl Eco'Hom : <http://www.ecohom.be/activites.htm>

Quels risques pour les bébés ?

Les effets de la pollution intérieure sur la santé ont été rapportés par de multiples publications^{3,4}.

Si certaines de ces études ne peuvent conclure que le lien entre pollution et dégradation de la santé est évident, d'autres donnent des résultats plus flagrants. Une exposition dans l'enfance aux polluants aériens peut entraîner une diminution de la capacité respiratoire. En effet, l'enfant inhale 2 fois plus d'air qu'un adulte et respire 3 à 8 fois plus vite. Il absorbe donc plus de polluants⁵.

Les risques sanitaires évoqués vont des irritations des muqueuses aux cancers, en passant par l'asthme et le syndrome de sensibilité chimique multiple. La littérature indique que les preuves de risques sont suffisantes pour dire que la recherche sur ce sujet est une priorité.

Vous l'aurez compris, une attention toute particulière à la ventilation lors de travaux mais également au quotidien est dès lors essentielle pour la santé de tous, petits et grands.

Qui contacter pour plus de renseignements ?

ONE

L'ONE est également active dans cette problématique. Elle enverra prochainement des documents adaptés aux publics des différents milieux d'accueil, sur les questions de la qualité de l'air intérieur, dans le cadre d'une nouvelle campagne de sensibilisation.

Espace Environnement – Equipe Santé-habitat Tél. : 071/ 300 300
sante-habitat@espace-environnement.be - www.sante-habitat.be.

Ecoconso

<http://www.ecoconso.be/> Tél : 081/ 730 730

L'asbl Ecoconso organise une permanence téléphonique sur toutes les questions liées à l'éco-consommation, dont les pollutions intérieures.

Les SAMI (Services d'Analyses des Milieux Intérieurs)

http://www.sami.be/sami_be.htm

Les SAMI dépendent des provinces. Ils détectent gratuitement la présence de polluants intérieurs sur base d'une demande du médecin traitant en cas de maladie liée à ces polluants (souvent des maladies respiratoires chroniques).

³ <http://www.iaqscience.lbl.gov/voc-introduction.html>

⁴ http://oehha.ca.gov/public_info/public/kids/kidtactable.html

⁵ S. Déoux – Société française MEDIECO - <http://www.medieco.info/pages/page-presentation.php>

Conseils pour un air intérieur sain

Aérez, tout simplement (mais convenablement) !
Ecartez momentanément les enfants en cas de travaux !
Evitez les émissions ultérieures !

Au quotidien :

1. Prévoyez au moins une AERATION 2 fois 15 minutes par jour (le matin et le soir, fenêtres les plus ouvertes possible) ;
2. Si le bâtiment en est équipé, assurez-vous que votre VMC (ventilation mécanique contrôlée) est correctement réglée ;

En période de travaux⁶ :

1. Prévoyez les travaux à une période après laquelle il sera possible que la crèche et/ou le local rénové restent vides le plus longtemps possible (au moins 3 jours) ;
2. Informez la personne en charge des travaux de rénovation qu'il est important qu'ils soient terminés dans les délais prévus. Précisez-le lors de votre demande de prix ou votre cahier des charges comme termes du contrat. Prévoyez une clause d'amende en cas de retard ;
3. Avant les travaux, veillez à vider les pièces de leur mobilier et de leurs tissus (rideaux, coussins, matelas, poufs...) ;
4. Après les travaux, AEREZ abondamment le bâtiment, en ouvrant les fenêtres complètement plusieurs fois par jour aussi souvent que possible (au moins 3 fois 30 minutes par jour, si possible, laissez les ouvertes en permanence) ;
5. Si le bâtiment en est équipé, demandez à ce qu'on augmente le flux de votre VMC (ventilation mécanique contrôlée) ;
6. Après les travaux, quand les enfants occupent les lieux, prévoyez une AERATION plus importante (4 à 6 fois 15 minutes par jours) ;
7. Ne vous fiez pas à l'odeur. L'absence d'odeur ou sa disparition ne signifie pas qu'il n'y a pas ou plus d'émissions potentiellement nocives.

⁶ Les durées et les volumes d'émission de polluants varient fortement d'un matériau à l'autre, du volume de la pièce et de la surface concernée. Nous ne pouvons de ce fait donner de durées précises à ce stade de notre travail. Si nous évoquons des durées, ce sont plus des repères de bon sens.